



Séparation et enfant(nom)

Par **Dalil29**, le **20/09/2011** à **21:22**

Bonjour,

Je suis séparé de mon ex compagne, elle est enceinte de 4 mois. J'ai fait une déclaration anticipée de reconnaissance et je veux que mon enfant porte mon nom.

-Si mon ex a déclaré l'enfant avant moi est ce qu'il pourra porté mon nom aussi (livret de famille distinct de celui de la mère par exemple) ?

-Au cas où elle à déclaré l'enfant avant moi est ce que je peux recourir à la justice pour que mon enfant porte mon nom sans celui de la mère?

Sa serai très gentil de votre part d'accompagner les réponses avec les lois du code civil qui réglementent ce genre de situation si c'est possible bien sur. Merci d'avance

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **21:35**

La déclaration de naissance n'a aucun rapport avec le nom de l'enfant

Si les parents ne sont pas mariés et ne se mettent pas d'accord, l'enfant porte le nom du 1er qui le reconnaît. Si la mère l'a reconnu avant vous, l'enfant portera son nom, c'est tout, aucun recours possible (il n'y a aucune raison qu'un enfant porte plus le nom du père que de la mère)